

Etre efficace contre les non représentations d'enfants

Par Visiteur
Comment etre efficace contre la non representation d enfant plusieurs plaintes ont eté deposées,la plus ancienne,10 mois
Par Visiteur
Bonjour Monsieur,
Afin de répondre au mieux à votre question, je souhaiterais obtenir des informations complémentaires. Est ce que ces plaintes ont été classées sans suite? Avez vous saisi le JAF?
Cordialement
Excusez moi bonsoir, deliberé jaf en date du 12.02.09 apres 1.5 an de procedures faite de renvois et autres manoeuvres dilatoires.Le temp est long. Cette decision a eté frappée d appel(non suspensif),quant aux precedentes plaintes:pas de nouvelles,et je n ai nu enviede perdre encore 1 an a attendre le penal,seule solution,arriver a contraindre la mere a respecter le jugement patout autre moyen legal
Par Visiteur
Bonsoir Monsieur,
Si je comprends bien vous avez obtenu la garde partagée de vos enfants et votre ex femme ne respecte pas ce dernie
Malherusement je ne vois pas d'autres alternatives que la voie civile ou pénale. La voie civile: pour faire une demande de garde exclusive. La voie pénale: même si les délais sont longs, elle reste al meilleurs altenative. Vous pouvez donc déposer plainte au Commissariat de Police ou entre les mains du Procureur de la République et s votre plainte a été classée sans suite vous pouvez vous constituer partie civile auprès du juge d'instruction.
Hormis ces deux alternative, il n'y a pas d'autre moyen légal de faire respecter vos droits à l'égard de vos enfants.
Cordialement
Par Visiteur
Je pensais qu il y avait possibilité,en attente du penal,de contraindre les forces de l ordre a faire respecter la loi,dans l mesure ou le jugement fait loi et ainsi justifier leur raison d etre. Encore merci de vos reponses

Oui effectivement vous pouvez opter pour cette solution.
Pour cela rendez vous chez votre femme pour récupérer vos enfants, si elle refuse vous appelez la polic et faites valoir, copie du jugement à l'appui, que cette dernière ne respecte pas la décision.

Peut être que la simple menace de voir arriver la police, va la décider à coopérer et éviter ainsi à vos enfants une intervention de la police.

Cordialement